

Les réseaux sociaux ENCOURAGENT les jeux de foulard



Inciter les mineurs à se mettre en danger pourrait devenir punissable de 1 an de prison

► Avec ses collègues (MR) Katrin Jadin et Richard Miller, le député Gilles Foret, qui est aussi père de famille, dépose une proposition de loi visant à combler un vide sur un sujet qui inquiète : les jeux dangereux auxquels il arrive que des jeunes se livrent – et même en meurent, comme l'ont montré des drames récents (Victoria, 13 ans, à Laeken; un adolescent de 14 ans en 2009 à Arlon; un autre de 11 ans à Amay la même année).

Le code pénal punit les jeux dangereux (comme les jeux de non-oxygénation de type jeu du foulard) au titre de coups et blessures volontaires, voire homicide. Pas besoin d'une loi spécifique donc.

CE QUI N'EST par contre pas punissable, c'est la prise de photos, vidéos ou enregistrements et leur diffusion via les réseaux sociaux. Or, les réseaux ont pris tellement d'importance : les drames passés montrent que filmer les jeux dangereux dans le but de diffuser

les séquences les plus hard dans les réseaux sociaux est souvent la première motivation.

L'incitation des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger : c'est ce que les trois députés veulent rendre punissable. Le fait de "fabriquer, transporter ou diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, un message à caractère violent en vue d'inciter des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur".

PAR CETTE PROPOSITION de loi, l'incitation aux jeux dangereux devient un délit "punissable de 1 mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 500 euros (portés à 3.000) à 10.000 (portés à 60.000 euros)".

Gilles Foret s'appuie sur une publication : "Les jeux dangereux, ce n'est pas un jeu", réalisée par l'ASBL Chousingha après plusieurs drames.

De portée générale, la pro-

position de loi vise indistinctement tous les *choking games* susceptibles de mettre en péril des vies de jeunes enfants et d'adolescents : jeux de foulard (ou *rêve indien*) consistant à s'étrangler autant que les *happy slapping*, ces "jeux" (sic) d'agression consistant à rouer un camarade de coups et à diffuser la scène de violence sur le Net.

La proposition vise à punir la prise de photos, vidéos, etc., ainsi que leur diffusion, de manière à stopper net leur propagation dans les réseaux sociaux.

Gilbert Dupont